

## COVID-19 à Gaza

L'épidémie qui s'est répandue à Gaza, dans un contexte de promiscuité, n'a mis que plus en lumière les manques dramatiques dans le secteur sanitaire : 52 % des médicaments essentiels et 65 % des produits de laboratoire font défaut, seulement 110 lits en soins intensifs et 93 respirateurs sont disponibles et le seul laboratoire de tests antiviraux a été bombardé lors de la dernière agression israélienne le 20 mai 2021.

Israël, malgré ses obligations de puissance occupante clairement énoncées dans les textes de la 4<sup>ème</sup> Convention de Genève, refuse d'assurer la fourniture de vaccins à la population palestinienne de Gaza.

## Une exigence : la levée immédiate et inconditionnelle du blocus de Gaza !

Sur le plan du droit, la Bande de Gaza, avec la Cisjordanie et Jérusalem-Est, fait partie du territoire palestinien occupé par Israël ; elle subit également la fragmentation propre au régime d'apartheid israélien.

Le blocus de Gaza est une punition collective proscrite par la 4<sup>ème</sup> convention de Genève. C'est une persécution continue et systématique contre un peuple, constitutive du crime d'apartheid, qui est un crime contre l'humanité. L'ONU, comme les ONG palestiniennes et internationales, appellent à la levée de ce blocus inhumain.

**Solidaire, créative, attachée à l'éducation et à l'avenir de ses enfants, la population de Gaza résiste, mais souffre terriblement de la situation. Les traumatismes infligés aux enfants sont dévastateurs à long terme. Gaza n'en peut plus du blocus et des attaques aux biens, aux personnes, et à l'environnement qu'elle subit.**

**La levée du blocus, la fin des agressions, ne peuvent plus attendre.**

Avec ses partenaires, l'AFPS appelle le gouvernement français et les autorités européennes à agir pour :

- la levée immédiate et sans conditions du blocus de Gaza,
- l'arrêt de toute coopération militaire et sécuritaire avec Israël,
- la mise en place de sanctions contre Israël pour le respect du droit.

Pour en savoir plus : [www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)  
ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Tél. : 01 43 72 15 79

[afps@france-palestine.org](mailto:afps@france-palestine.org)

Suivez-nous sur    @AFPSofficiel



## La Bande de Gaza : territoire palestinien enclavé, isolé par Israël.



• **Étroite bande de terre de 45 km de long sur 8 km de large**, coincée entre la Méditerranée, Israël et l'Égypte et sans continuité territoriale avec la Cisjordanie.

• **2 millions d'habitants enfermés sur 365 km<sup>2</sup>**, un des territoires les plus denses au monde et dont la population est extrêmement jeune (48 % a moins de 18 ans).

• **Près de 70 % des habitants sont des réfugiés** de la Nakba de 1948.

Depuis 1990, la stratégie d'Israël est d'isoler Gaza. Malgré l'évacuation en 2005 des colonies et des forces militaires qui les protégeaient, la Bande de Gaza reste un territoire occupé et assiégé par Israël, qui contrôle ses accès terrestres, maritimes et aériens.

Depuis juin 2007 et la prise de pouvoir par le Hamas qui avait gagné les élections législatives en 2006, Israël impose un blocus quasi hermétique à Gaza, blocus suivi par l'Égypte, particulièrement depuis 2013.

